



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Monsieur le Président de la République

Emmanuel Macron
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris le 9 février 2018

Monsieur le Président,

L'ours brun, espèce protégée en France et prioritaire dans l'Union européenne, est encore en danger d'extinction dans notre pays, comme l'a montré l'expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle en 2013 et comme l'a rappelé en 2017 l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature dans sa nouvelle édition de la Liste rouge des mammifères de France métropolitaine. Si rien n'est fait, sa disparition est imminente dans la partie occidentale de son aire de répartition où ne vivent plus que deux mâles. Ses habitats préservés sont inclus pour la plupart dans des sites Natura 2000.

C'est pourquoi le lâcher de deux ourses en Pyrénées Occidentales dès ce printemps est capital. Il s'agit d'une mesure conservatoire urgente et impérative qui permettrait d'éviter la disparition imminente de l'espèce à l'ouest des Pyrénées, où l'ours a toujours été présent et où les conditions d'une cohabitation réussie sont réunies. En effet, les troupeaux y sont encore gardés et défendus par des chiens de protection.

Quarante ans d'actions, notamment associatives, et la concertation locale ont permis ces dernières années d'emporter l'adhésion d'une majorité de bergers et d'élus locaux de la vallée d'Aspe pour ce lâcher de deux femelles. Au-delà d'assurer la survie démographique, cela permettrait de fixer les deux mâles présents qui ont tendance à errer à la recherche de femelles sur de vastes territoires où la mise en place des mesures de protection des troupeaux est compliquée.

Cela fait maintenant dix ans que l'Etat concerte sur ce dossier, sans décider ni agir. Aujourd'hui, chacun connaît votre position favorable, et a fortiori celle du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Le temps de la concertation est passé, l'action est urgente et doit être à la hauteur du symbole que représente l'ours dans les Pyrénées, espèce ô combien emblématique de ce massif montagneux. Vous n'aurez probablement jamais de meilleures conditions pour lâcher des ourses en

Béarn : si le Gouvernement lance une concertation à un moment où tout le monde attend une décision, cela va mécaniquement générer une opposition aujourd'hui inexistante.

Ainsi, les raisons de reporter cette action pourtant impérative et urgente ne seraient que plus nombreuses et plus fortes à l'automne, et l'an prochain, et les années suivantes, car l'opposition à l'ours s'est toujours nourrie des hésitations de l'Etat.

Monsieur le Président, notre expérience nous permet de conclure que reporter maintenant reviendrait à renoncer, et vous comprendrez que nous ne pourrions que le dénoncer comme l'officialisation de l'abandon de la population occidentale d'ours par l'Etat que cela constituerait dans les faits. Depuis novembre 2012, la France est mise en demeure par la Commission européenne pour manquement à ses obligations en faveur de l'ours dans les Pyrénées.

La disparition de l'ours en Béarn n'est pas une fatalité, et vous avez la responsabilité de l'éviter. Le meilleur - et sans doute le seul - moyen de le faire est de lâcher dès ce printemps ces deux ourses que les deux derniers mâles, isolés depuis quatorze ans maintenant, doivent espérer plus que nous encore.

La restauration d'une population d'ours viable dans les Pyrénées sera un indicateur de la réalité de la transition écologique promise et souhaitée par une très grande majorité de Français.

Confiants en la sagesse de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Signataires :

Pays de l'Ours - Adet François Arcangeli
FNE Michel Dubromel
LPO Allain Bougrain Dubourg
SNPN Rémi Luglia
SFEPM Christian Arthur
Animal Cross Jean-Philippe Olivier
Altair Nature Frantz Breitenbach ?
FNE65 Renaud de Bellefon
Nature Midi-Pyrénées
CIAPP Marc Maillet
FNE Midi-Pyrénées Thierry de Noblens
FIEP Groupe Ours Pyrénées Gérard Caussimont
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques